

Le sénateur O'Leary (Carleton): Ne serait-ce pas une bonne idée d'avoir un ministre à la Chambre qui pourrait, ne serait-ce que le dimanche, répondre aux questions? Et puis qu'est-il advenu de notre Conseil des sciences? J'ai vu un rapport qui ne donnait que les noms des membres et n'exprimait que des vœux pieux. Le Conseil a-t-il présenté un autre rapport?

M. Mackenzie: Je crois que le Conseil des sciences n'a pas eu le temps de démontrer ce qu'il peut faire. Je suis favorable à l'existence de cet organisme.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Et moi aussi.

Le sénateur Cameron: A la Chemcell, où ailleurs où vous avez travaillé, la Division de l'impôt ou l'interprétation de la loi vous auraient-elles causé des difficultés au sujet de nouveaux produits ou de nouveaux procédés. Je pense à un exemple précis. Un groupe de jeunes ingénieurs canadiens dans le domaine de l'ordination ont mis au point un moyen de procéder à des études géophysiques qui est en train de révolutionner l'exploration géophysique dans les régions nordiques. La Division de l'impôt leur a dit: «Nous allons imposer le produit de votre ordinateur». Cela signifiait un impôt de 12½ p. 100 sur le produit de la machine, soit la différence entre faire des profits et n'en pas faire du tout. Sachant que les sociétés américaines ont leurs propres installations dans différentes parties des États-Unis comme à Houston, Dallas et une dans l'Oregon qui auraient pu étouffer cette jeune société canadienne, j'ai demandé aux fonctionnaires de la Division de la taxe de vente sur quoi ils se fondaient pour justifier leur action. Ils m'ont répondu qu'ils se fondaient sur l'article 1 de la loi de 1954, rédigé alors qu'il n'existait aucun ordinateur.

Je me demande si le même principe a été appliqué à d'autres cas et à d'autres produits. Cela indiquerait la nécessité de mettre une bonne partie de nos lois à jour, à la lumière de la nouvelle technologie.

M. Mackenzie: Je pense que ces définitions ont causé beaucoup de difficultés. Il y a beaucoup de discussions sur la question de savoir ce que c'était qu'un nouveau produit et s'il était nouveau pour la compagnie ou pour la direction. De même est-ce que le produit est complètement nouveau dans le sens que personne ne l'a encore jamais vu? Il y a plusieurs raisonnements de ce genre. Nous avons étudié cet aspect assez en profondeur dans le rapport

du Conseil économique sur la définition et nous avons formulé des recommandations. Je crois que la définition utilisée par le B.S.F., quelque peu modifiée, était la plus appropriée. Il y a sûrement eu des problèmes d'interprétation.

Le sénateur Grosart: Je regarde la télévision et je lis la publicité, et j'ai l'impression que dans le commerce, on soutient que tout est nouveau.

Le sénateur Cameron: Cela pourrait exercer un effet très prononcé sur les sociétés canadiennes. Il se pourrait qu'au Canada, le consommateur ait le choix d'importer des produits des États-Unis jusqu'au moment où l'on commence à les produire chez nous. Cependant ces nouvelles industries peuvent être complètement paralysées par l'interprétation de la Division de l'impôt.

M. Mackenzie: La définition est très importante, mais je soutiens qu'il faut qu'il y ait une définition plutôt qu'une série de décisions administratives.

Le sénateur Cameron: Nous avons quantité de décisions administratives au Canada.

Le président: Il me semble que vous aurez encore des décisions administratives dans l'interprétation de la définition, même en supposant que la définition soit parfaite.

M. Mackenzie: C'est exact, mais il est possible ensuite de contester les interprétations en cour.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Désirez-vous un guide pour votre conscience?

Le président: Je suppose aussi que vous pouvez consulter avant de commencer afin de savoir dans les cas douteux, si vous avez droit ou non.

M. Mackenzie: C'est ce qui se fait actuellement au sujet d'impôt sur le revenu. Les gens étudient leurs problèmes avec les fonctionnaires de l'impôt. Ils ne peuvent pas recevoir de décisions définitives mais ils peuvent se faire une idée de la voie dans laquelle ils s'engagent.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Au nom du Comité, monsieur, je désire vous remercier de cet exposé très intéressant et de la discussion qui a suivi.

M. Mackenzie: Je vous remercie.

Le Comité s'ajourne.